

# Parole d'Expert



Avril 2009

**Le statut d'auto entrepreneur**

**La loi de modernisation de l'économie a instauré le statut d'auto-entrepreneur applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.**

**Il s'agit d'une forme simplifiée d'entreprise individuelle adaptée aux entrepreneurs qui veulent se « mettre à leur compte ».**

**Ce dispositif permet de pouvoir débiter ou arrêter facilement une activité indépendante tout en conservant une activité salariée ou retraitée.**

**Elle convient à tous ceux qui ne veulent pas démarrer dans une structure commerciale avec une gestion plus contraignante.**

**Ce statut est accessible aux entrepreneurs individuels qui ne dépassent un chiffre d'affaire annuel suivant**

- **80 000 € pour les activités d'achat/vente et de location de logements meublés**
- **32 000 € pour les prestations de services et les activités libérales**

**Quels sont les avantages et les limites de ce statut ?**

### **Les Avantages :**

L'auto-entrepreneur est dispensé de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au régime des métiers (RM). Une simple déclaration au CFE est nécessaire. La cessation de l'activité pourra être tout aussi allégée.

En plus de sa résidence principale, l'entrepreneur individuel pourra par une simple déclaration chez un notaire rendre insaisissables tous ses biens fonciers bâtis et non bâtis dans la mesure où ils ne sont pas affectés à l'usage professionnel.

### **Obligations comptables réduites**

Sur le plan comptable, l'article L. 123-28 du nouveau code de commerce limite désormais les obligations comptables à la tenue d'un livre-recettes sur lequel sont enregistrés chronologiquement le montant et l'origine des recettes encaissées et d'un registre des achats lorsque le commerce principal est de vendre des marchandises ou de fournir le logement. Le registre des achats, précédemment imposé au seul plan fiscal, est désormais également requis sur le plan comptable mais limité aux seules activités de vente, restauration et de logement.

## Imposition sociale et fiscale réduite

Il s'agit de la principale nouveauté de ce statut. Un montant forfaitaire du chiffre d'affaires encaissé est versé chaque mois ou trimestre au titre des cotisations sociales

- 12% pour une activité d'achat / vente
- 21,3% pour les prestations de service
- 18,3% pour les professions libérales

Aucune cotisation minimale n'est appliquée. Dans le cas d'un chiffre d'affaire nul, aucune cotisation sociale ne sera versée

Ces cotisations sont versées auprès de 3 caisses différentes :

- URSSAF pour les cotisations d'allocation familiale et la CSG/CRDS
- Caisse Maladie, telle que la RAM, pour les cotisations maladie et maternité
- Caisse de Retraite, telle que la CIPAV ou le RSI, pour les cotisations de retraite

Aucune cotisation n'est versée au titre de l'assurance chômage. Par conséquent, votre activité ne vous ouvre aucun droit aux allocations chômage.

Il est possible d'opter pour un prélèvement fiscal, libératoire de l'impôt sur les revenus, calculé sur le chiffre d'affaires encaissé, à hauteur de :

- 1 % pour une activité d'achat / vente
- 1,7 % pour les prestations de service
- 2,2 % pour les professions libérales

Cette option est possible sous réserve que votre revenu fiscal de 2007 ne dépasse pas 25 195 € par part de quotient familial, soit 50 390 € pour un couple.

Si l'option pour ce prélèvement fiscal libératoire n'est pas réalisée, l'activité sera imposée au barème progressif d'impôt sur les revenus. Le revenu fiscal déclaré sera égal à un pourcentage du chiffre d'affaires :

- 29% pour une activité d'achat/vente
- 50% pour un prestataire de services
- 66% pour une activité libérale

Les contribuables ayant opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu sont exonérés de la taxe professionnelle pour une période de deux ans à compter de l'année qui suit celle de la création de leur entreprise. Cependant de nouvelles mesures permettent la suppression de la taxe professionnelle en 2010.

## Franchise de TVA

Etant obligatoirement sous le régime fiscal de la micro-entreprise l'auto-entrepreneur n'est pas soumis au régime de la TVA.

## Les limites

La non -immatriculation fait hésiter certains fournisseurs et partenaires et rend compliquées les formalités liées à l'ouverture d'un compte bancaire professionnel.

Il en est de même pour la dispense de TVA, qui conduit certains professionnels à refuser de travailler avec des auto-entrepreneurs

Un certains nombres de professions sont exclus de ce dispositif.

Agent immobiliers, agents commerciaux, artistes-auteurs relevant de l'AGESSA ou de la maison des artistes sont exclues de ce statut pour le moment.

Etant sous le régime fiscal de la micro - entreprise, il n'est pas possible de déduire des frais de transport, de location de bureau, de matériel?

Les droits à la retraite peuvent être variables suivant le chiffre d'affaire réalisé.

## CONCLUSION

Il ne faut pas qu'un auto entrepreneur soit considéré comme une sous entreprise.

Cela peut être un dispositif de transition.

Les auto entrepreneurs ont besoin d'accompagnement dans leurs projets, mais aussi pour certaines connaissances techniques indispensables au pilotage de l'entreprise.

Ces accompagnements sont vitaux pour comprendre la gestion d'une entreprise et ainsi assurer sa pérennité.

**Alexandra GALEA**  
**Expert Comptable Stagiaire**  
**Alexis ALVAREZ**  
**Expert Comptable**

**Audit Sud Conseil**

Qantea est un réseau d'experts, actifs sur l'ensemble de la France et dont les compétences réunies rayonnent au-delà du seul « territoire comptable ». Pour décider, prévoir et optimiser, des prestations sur mesure sont élaborées pour nos clients avec soin dans les domaines de la protection de l'entrepreneur, de l'organisation et de la gestion de l'entreprise, du social et de la stratégie financière.

Par un accompagnement très réactif, notre réseau aide ainsi toute l'entreprise à s'inscrire durablement dans une trajectoire de succès.

Près de l'entreprise, proche du décideur.  
C'est Qantea.

## L'ENTREPRENEUR A SON RESEAU D'EXPERTS

Gilles POUPA  
Guy LEFEBVRE  
Pierre MONNIER

Groupe ACC  
233, voie Georges Pompidou  
83300 DRAGUIGNAN

Tél. : 0033 4 98 10 66 66  
Fax : 0033 4 98 10 66 65

<http://acc.arpege.fr>

Pierre ALESSANDRIA  
Patrice PERRIN

AT & Associés  
39 Boulevard Kennedy  
66100 PERPIGNAN

Tél : 00 33 4 68 66 06 06  
Fax : 00 33 4 68 66 05 05

[www.atassocies.fr](http://www.atassocies.fr)

Jean Marc UBLET  
Emmanuelle DUBOIS

ATHENA SAS  
2 rue Thomas Edison  
87220 FEYTIAT

Tél : 00 33 5 55 06 22 24  
Fax : 00 33 5 55 06 22 15

<http://qantea.com>

Jean Jacques  
VANTHOURNOUT  
Hervé HOUTHAEVE  
Bruno DEPORTEERE

Audit Flandres  
51, Boulevard Liberté  
BP 41334  
59 009 LILLE Cedex  
Tél. : 0033 3 20 31 05 35  
Fax : 0033 3 20 06 23 49

[www.auditflandres.fr](http://www.auditflandres.fr)

Philippe DONNADIEU

Audit Sud Associés  
1 Rue Joseph Lacroix  
30700 UZES  
Tél : 00 33 4 66 22 00 99  
Fax : 00 33 4 66 22 92 50

[www.auditsudconseil.com](http://www.auditsudconseil.com)

Michel DEHORS  
Alexis ALVAREZ  
Marc PEDUSSAUD  
Nicolas LEONEL

Audit Sud Conseil  
Zac de l'aéroport  
45 rue Jérémy Bentham  
34473 PEROLS CEDEX  
Tél : 00 33 4 67 60 88 60  
Fax : 00 33 4 67 60 99 16

[www.auditsudconseil.com](http://www.auditsudconseil.com)

Alain BERTHOUD  
Alexandre COLDEFY  
Antoine CHABALIER

SCEC Berthoud Coldefy  
Chabaliér  
13 Rue Maurice Bompard  
12000 RODEZ  
Tél : 00 33 5 65 77 28 28  
Fax : 00 33 5 65 67 42 88

<http://qantea.com>

Philippe SIXDENIER

COPERNIC Auditeurs  
5, rue Crevaux  
75 016 PARIS

Tél.. : 0033 1 45 53 16 57  
Fax : 0033 1 45 53 16 67

<http://qantea.com>

Jean GUILLERMINET  
Bernard LAPOUYADE

DGL Experts Conseils  
2 rue René Gomez  
34500 BEZIERS

Tél : 00 33 4 67 09 27 27  
Fax : 00 33 4 67 30 72 03

[www.dgl.fr](http://www.dgl.fr)

Claude AMON  
Pierre BELMONTE  
Hélène HEMEDINGER  
Daniel MERTEN

EUROTEC  
2, rue de Vienne  
75008 PARIS  
Tél : 0033 1 42 93 07 03  
Fax : 0033 1 45 22 45 99

[www.eurotec.fr](http://www.eurotec.fr)

Elisabeth LEBASTARD  
Bernard LEUTENEGGER  
Carole BOURGEOIS  
Alexandra DA COSTA  
Eric BERGER  
L&A CONSEIL AUDIT  
87, rue Taitbout  
75009 PARIS  
Tél : 0033 1 53 20 45 10  
Fax : 0033 1 40 16 03 17

[www.leta.fr](http://www.leta.fr)

Yannic ALLOUCHE  
Sophie ALLOUCHE

NOVALLIANCE  
Expertise Comptable  
46, rue Raphaël  
13008 MARSEILLE  
Tél : 0033 4 91 76 00 12  
Fax : 0033 4 91 77 65 06

[www.novalliance-expertise-comptable.fr](http://www.novalliance-expertise-comptable.fr)

## **Cabinet de Conseil**

Bertrand CAZIN  
Qantea Conseil  
12 rue Louis Breguet  
Parc Clément ADER  
34830 JACOU  
Tél : 04 67 91 24 22  
Fax : 04 67 91 24 25  
[www.qantea.com](http://www.qantea.com)